



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

Scrutin du 2 novembre 2025

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION AUX ÉLECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE DE LA PART DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Avis public et communiqué de presse affichés sur le babillard de l'Hôtel de ville et du centre multifonctionnel, ainsi que sur la page Facebook

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- 1 Poste de mairesse ou de maire
- 2 Poste de conseillère ou de conseiller – district 1
- 3 Poste de conseillère ou de conseiller – district 2
- 4 Poste de conseillère ou de conseiller – district 3
- 5 Poste de conseillère ou de conseiller – district 4
- 6 Poste de conseillère ou de conseiller – district 5
- 7 Poste de conseillère ou de conseiller – district 6

Veillez noter que les limites des districts électoraux 2 et 4 ont été modifiées afin de se conformer aux barèmes fixés par la loi quant au nombre d'électeurs par district. Vous pouvez visualiser dès maintenant la carte interactive des nouveaux districts électoraux qui seront en vigueur à compter du 19 septembre 2025 sur le site Internet de la municipalité.

1. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection à compter du 19 septembre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025, selon l'horaire d'ouverture de la municipalité. Il est à noter que le 3 octobre, la réception des candidatures se feront de 9 h à 16 h 30 en continue.

Nous vous invitons à prendre **rendez-vous** pour le dépôt de votre candidature. Une seule personne à la fois est admise au bureau du président d'élection. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec le bureau du président d'élection aux coordonnées mentionnées à la fin du présent avis.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, les électeurs pourront exercer leur droit de vote en se présentant au bureau de vote qui leur sera assigné, aux dates suivantes :

- Jour du scrutin (BVO) : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**
- Vote par anticipation (BVA) : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

Vote itinérant (BVI) : **28 octobre 2025**, selon l'horaire qui sera communiqué aux personnes éligibles par le bureau du président d'élection.

Vous pourrez bénéficier du bureau de vote itinérant (BVI) si vous êtes inscrit sur la liste électorale et que vous êtes dans l'une des deux situations suivantes :

- vous êtes domicilié(e) dans l'une des résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (c. G-1.021), soit :

ou

- vous êtes un électeur domicilié sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé (ainsi que votre proche aidant domicilié dans la même section de vote que la vôtre et présent lors du passage du personnel du BVI).

Pour obtenir le droit de participer au bureau de vote itinérant (BVI), l'électeur ou la personne proche aidante doit en faire la demande, verbalement ou par écrit, au bureau du président d'élection, au plus tard le 15 octobre 2025.

M. Marc Blanchette a été nommé secrétaire d'élection et Fabienne Larouche adjointe désignée pouvant aussi recevoir une déclaration de candidature.

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Jimmy Tremblay, président d'élection

M. Marc Blanchette, secrétaire d'élection

Municipalité de Saint-Fulgence

253 rue Saguenay, Saint-Fulgence, Québec, G0V 1S0

Téléphone : 418 674-2588

Courriel : admin@ville.st-fulgence.qc.ca

Saint-Fulgence, le 15 septembre 2025

M. Jimmy Tremblay

Président d'élection



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

Scrutin du 2 novembre 2025

AVIS DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

PRENEZ AVIS QUE :

1. vous pourriez avoir le droit de voter aux prochaines élections municipales si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence depuis au moins le **18 septembre 2025**;
2. pour avoir ce droit de voter, vous devez être une personne physique, avoir atteint l'âge de 18 ans et avoir la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de voter en raison d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date;
3. pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié suivant au bureau de la présidente d'élection :
 - ❖ si vous êtes le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise : le **formulaire** de demande d'inscription sur la liste électorale;ou
 - ❖ si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise : une **procuration** désignant une seule personne, parmi les copropriétaires ou les cooccupants, qui sera inscrite sur la liste électorale;

Vous pouvez obtenir ce formulaire ou cette procuration en communiquant avec le bureau du président d'élection ou en visitant le site Internet de la Municipalité de Saint-Fulgence;

1. Pour que la demande soit valide pour le scrutin du 2 novembre 2025, vous devez transmettre le formulaire ou la procuration au bureau du président d'élection **au plus tard le 28 septembre 2025**. Après cette date, la demande sera soumise à la Commission de révision de la liste électorale, dont les travaux se tiendront le 15 octobre de 13h à 17h prennent fin le 16 octobre 2025 de 17h à 20h à la salle du conseil (après cette date, toute demande sera considérée invalide).



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

La demande d'inscription ou la procuration restera valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le bureau du président d'élection.

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Jimmy Tremblay, président d'élection

M. Marc Blanchette, secrétaire d'élection

Municipalité de Saint-Fulgence

253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, Québec, G0V 1S0

Téléphone : 418 674-2588 (2307)

Courriel : admin@ville.st-fulgence.qc.ca

Saint-Fulgence, le 15 septembre 2025

M. Jimmy Tremblay
Président d'élection